

## ENVIRONNEMENT ■ Le nouveau projet du conservatoire d'espaces naturels

# Un site préservé à La Croisille-sur-Briance

Le conservatoire d'espaces naturels est devenu gestionnaire de 17 hectares à La Croisille-sur-Briance, tout près du Mont Gargan.

Le conservatoire d'espaces naturels (CEN) poursuit sa politique de préservation de la nature. Cet organisme qui gère déjà 650 sites en Nouvelle-Aquitaine et 135 en Haute-Vienne, les préservant de la bétonnisation, a récemment signé un bail emphytéotique de 99 ans avec La Croisille-sur-Briance pour quinze parcelles d'un seul tenant représentant 17 hectares, situés au lieu-dit La Boissonnie. Un terrain qui jouxte le Mont Gargan, propriété du conseil départemental.

Ce bail ne coûte strictement rien au CEN, dont le projet écologique a donc rencontré l'assentiment des élus de La Croisille (la commune reste propriétaire). Des travaux de broyage sur 6 hectares permettront de restaurer la lande dans un premier temps et à terme, de la faire pâturer, comme cela se fait déjà sur d'autres parcelles



**NATURE.** Erwan Hennequin, responsable du CEN 87, sur la lande jouxtant le Mont Gargan.

PHOTO LB

détenues ou gérées par le conservatoire. Ce ne sera toutefois pas pour tout de suite. « Nous devons d'abord trouver les financements, 15.000 euros dans un premier temps. Des dossiers sont déposés en ce sens auprès du conseil départemental et du conseil régional », explique Erwan Hennequin, responsable de l'antenne 87 du CEN. Une somme modeste qui devrait être débloquée sans trop de difficultés (le CEN n'a pas

de ressources propres), sachant toutefois que Région et Département prennent souvent leur temps. « On ne pourra pas commencer les travaux avant au moins un an », soupire ainsi Erwan Hennequin.

### Que fait le Département ?

Ce beau projet est à même de contribuer à l'embellissement du Mont Gargan. De fait, en juin 2019, le Département a voté une délibération prévoyant un réa-

ménagement du site : nouveau parking, empiérement de l'allée des hêtres, dégagements de points de vue remarquables, création d'un sentier d'interprétation, restauration de landes... Sauf que rien n'a encore été entrepris. Contacté pour savoir pourquoi, le conseil départemental reste flou et ne donne pas de raison précise. 265.000 € nécessaires à ce projet avaient pourtant été inscrits à la délibération en 2019. ■

Laurent Bonilla